

OPQIBI INFO

L'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

JUILLET 2010 | N°13

edito



Suite à son accréditation, et souhaitant répondre à une demande croissante de certains de ses qualifiés,

l'OPQIBI va intensifier ses démarches en faveur d'une reconnaissance de ses certificats de qualification en Europe et/ou à l'international. Parce que cette reconnaissance passe d'abord par une reconnaissance du concept de « qualification d'entreprise », ces démarches sont menées principalement en collaboration avec les autres organismes de qualification français réunis au sein du groupement « Qualientreprises ».

Les objectifs principaux sont clairs :

- favoriser la libre circulation des prestataires qualifiés (notamment les PME) - et, partant, leur pénétration de nouveaux marchés - en Europe et/ou à l'international ;
- réduire les coûts financiers et administratifs liés aux multiples démarches de référencement ou d'agrément auxquelles sont souvent contraintes les entreprises pour pouvoir candidater à des marchés publics ou privés en Europe et/ou à l'international.

C'est dans ce cadre que l'OPQIBI participe depuis février 2010 à la commission AFNOR X12B chargée d'obtenir l'initiation de travaux de normalisation sur la qualification d'entreprise (ou « certification de compétence d'organisations ») au niveau du CEN (Comité Européen de Normalisation) ou de l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation).

L'élaboration d'une norme européenne permettrait en particulier une reconnaissance effective de la qualification d'entreprise prévue dans les articles 49 et 52 de la Directive « Marchés Publics » 2004/18/CE. Elle permettrait également de répondre à l'article 26 de la Directive « Services » 2006/123/CE visant à encourager les prestataires et notamment les PME à garantir la qualité de leurs prestations via une « certification » de leurs activités par des organismes accrédités.

D'autres pistes, comme le développement et/ou l'intensification des contacts avec les pays ayant mis en place des systèmes de qualification d'entreprise similaires au dispositif français (Allemagne, Grande-Bretagne) ou semblant intéressés (Italie) par un tel dispositif seront également poursuivies, afin de tenter de parvenir à des accords de reconnaissance mutuelle.

A noter que parallèlement l'OPQIBI participe depuis mi-2009 aux travaux européens du comité technique CEN/TEC 395 « Services de Conseil en Ingénierie », chargé d'élaborer des terminologies communes relatives aux prestations d'architecture et d'ingénierie dans les domaines du bâtiment, de l'infrastructure et des produits industriels.

Une telle harmonisation est importante dans le cadre de l'objectif de reconnaissance des certificats OPQIBI par-delà les frontières nationales.

Ne nous voilons pas la face : au regard des expériences passées, toutes ces démarches prendront du temps et ne seront pas forcément couronnées de succès ! Mais croyez bien que notre volonté de les mener est ferme et résolue !

Bel été à tous !

Jean-Luc Mangin
Président de l'OPQIBI

som maire

ACTUALITÉS

- INTERVIEW J.C. THUREAU2, 3
- QUALIFICATION ET MARCHÉS PUBLICS3

CHIFFRES 2009

- STATISTIQUES 2009.....4, 5

BILAN FINANCIER

DE L'OPQIBI5

COMMUNICATION

.....6, 7

NOUVEAUX QUALIFIÉS

.....8

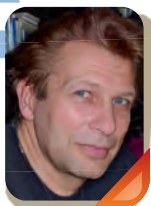
AGENDA

.....8

CONTACTS

.....8

l'OPQIBI et l'international



de Jean-Claude THUREAU, Responsable de la professionnalisation de la production et du contrôle SNCF, Direction des Achats

Quels types de prestations d'ingénierie achète la SNCF ? Selon quelles règles ? Pour quels domaines ?

La SNCF et ses différentes filiales constituent le groupe SNCF.

Le groupe SNCF assure des missions de maîtrise d'ouvrage, des missions de mandat de maîtrise d'ouvrage (notamment pour le compte de RFF – Réseau Ferré de France) et des missions de maîtrise d'œuvre générale.

Pour mener à bien nos missions, nous contractons de plus en plus avec des partenaires privés dans le respect de la réglementation européenne régissant la passation des marchés (Directive 2004-17 liée au statut d'EPIC de la SNCF – Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial).

Les prestations intellectuelles d'ingénierie de travaux que la direction des achats achète pour les besoins de ses clients MOA et MOE, y compris ses filiales, dans les domaines de l'infrastructure et du bâtiment sont de différentes natures ;

- Missions d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) en matière de montage d'opération, de programmation, de planification, OPC (Ordonnancement Planification et Coordination), d'estimation en coût global de possession (coût d'investissement + coût d'exploitation/Maintenance), de processus développement durable...
- Missions de MOE (maîtrise d'œuvre) complète ou partielle en assistance notamment de nos architectes du groupe SNCF, en phase de conception et de réalisation de travaux,
- Missions de CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé)

A combien s'élève le montant de ces achats par an ?

En 2009 : un peu plus de 83 M€ d'ACE (Achats et Charges Externes sur

investissement et exploitation) dans la famille d'achats « prestations intellectuelles d'ingénierie liées aux travaux ».

Vous avez décidé d'abandonner votre propre système de qualification de fournisseurs pour certaines prestations d'ingénierie. Quelles en ont été les raisons ?

La SNCF a mis historiquement en place un système interne de qualification de ses fournisseurs dans les divers domaines fournitures, travaux et services.

Au fil des ans, le groupe SNCF a étudié la pertinence de conserver ce système interne sur des segments d'achats non spécifiquement ferroviaires et sur lesquelles il existait des organismes reconnus d'intérêt général.

Par exemple, depuis presque 10 ans dans le domaine des travaux de bâtiment, le groupe SNCF fait référence aux qualifications délivrées par QUALIBAT. Dans le domaine des prestations d'ingénierie, le groupe SNCF a opté pour ne conserver dans son système interne de qualification (utilisé également par RFF) que le périmètre des études de voies, de signalisation et de caténaires qui sont spécifiquement ferroviaires et pour lequel la SNCF possède une expertise reconnue.

Quelles sont les prestations d'ingénierie que vous avez donc sorties de votre système de qualification interne ?

En 2006, nous avons sorti de notre système interne de qualification, les études d'ingénierie en génie civil d'ouvrage d'art. En 2009 ce fut les études de reconnaissance de sols (études géo-techniques).

Dorénavant pour toutes les prestations intellectuelles d'ingénierie de travaux qui ne sont pas du domaine spécifique-

ment ferroviaire, nous faisons référence aux qualifications OPQIBI.

Je tiens à souligner que le « partenariat » instauré entre l'OPQIBI et la SNCF depuis 2002, lequel nous a permis de mieux connaître le système OPQIBI, a fortement contribué à ces prises de décisions.

Concrètement, cela signifie donc que pour ces prestations d'ingénierie non spécifiquement ferroviaires, vous demandez les qualifications OPQIBI correspondantes dans vos avis de marchés européens pour sélectionner vos fournisseurs ?

Oui. Dans les avis au JOUE concernant les services du domaine des prestations intellectuelles d'ingénierie (marchés supérieurs ou égaux à 387.000 € H.T.) nous faisons référence à la nomenclature OPQIBI. Naturellement la mention explicite des qualifications concernées est suivie respectivement des expressions « ou équivalence » et « à défaut de ces qualifications professionnelles, leurs équivalences seront notamment appréciées en fonction de référence fournie pour des prestations similaires... ».

Comme je l'ai indiqué au début de l'interview, la SNCF est soumise aux dispositions de la Directive européenne 2004/17 et par conséquent les qualifications d'OQE (Organisme de Qualification d'Entreprise) ne peuvent pas être imposées.

D'ailleurs, même pour les marchés d'un montant inférieur à 387.000 € H.T., la SNCF n'oblige pas ses fournisseurs à être qualifiés par l'OPQIBI pour contracter avec eux.

Par contre nous les invitons fortement à engager une démarche de qualification auprès de l'OPQIBI car cela constitue un bon indicateur de compétence et de professionnalisme du prestataire.

➤ Dans ces conditions, quel intérêt présente la qualification OPQIBI pour un acheteur important comme la SNCF ?

Trois intérêts majeurs :

1. Le groupe SNCF constitue et anime de manière dynamique un vivier de prestataires d'ingénierie.

S'appuyer sur un organisme de qualification indépendant, accrédité par le COFRAC et reconnu par les pouvoirs publics permet d'assurer un accès libre et loyal aux appels d'offres notamment pour les PME.

2. Le groupe SNCF souhaite exprimer son besoin de manière optimale dans ses appels d'offres.

Un besoin bien exprimé garantit des

réponses appropriées des fournisseurs. Dans le cas des consultations européennes le fait de mentionner explicitement la ou les qualifications OPQIBI permet aux candidats potentiels de s'approprier parfaitement notre besoin, qu'ils soient qualifiés OPQIBI ou non.

Ceux qui sont qualifiés n'ont évidemment aucun souci pour comprendre ce besoin, ceux qui ne le sont pas n'ont qu'à se rendre sur le site internet de l'OPQIBI pour prendre connaissance du savoir-faire exigé au titre de la ou des qualifications concernées.

3. Le groupe SNCF attend de ses prestataires d'ingénierie qu'ils atteignent l'objectif de résultat contractuel.

Même si la qualification OPQIBI ne constitue pas une garantie absolue de bon résultat, elle y contribue fortement. Pour cette raison la qualification OPQIBI est importante pour nous.

Je compare souvent la qualification

au permis de conduire, ce n'est pas parce que vous avez votre permis que vous allez dans toute circonstance et sur n'importe quelle route ne faire aucune erreur de conduite.

Toutefois, votre permis de conduire constitue une garantie pour les autres conducteurs.

Pour les donneurs d'ordres, c'est la même chose, la qualification OPQIBI atteste de la compétence et du professionnalisme d'un prestataire d'ingénierie, à ce dernier de prouver ensuite sur chacune des missions confiées par le groupe SNCF, qu'il a répondu à notre attente en termes de qualité, coût et délais. Il est d'ailleurs évalué par notre service qualité interne et dans le cas de mauvaises prestations réalisées, le groupe SNCF en informe l'OPQIBI, qui étudie les suites à donner conformément à ses procédures.

Voilà ce que l'on peut appeler un partenariat efficace OPQIBI / SNCF. ■



Réglementation

**Exigence
des certificats de qualification OPQIBI
dans les marchés publics**

Le 14 janvier 2010, était publiée dans le JO Sénat la question suivante posée par Jean-Claude CARLE, Sénateur de Haute-Savoie, au ministère de l'Economie :

« Dans quels cas, le maître d'ouvrage doit-il vérifier que les candidats disposent d'une qualification OPQIBI et d'une attestation de formation juridique spécifique, dans le cadre de la passation d'un marché d'études ou de maîtrise d'œuvre ? ».

La réponse du ministère de l'Economie a été publiée le 6 mai dernier dans le JO Sénat. Nous en reproduisons ci-après les principaux extraits relatifs à la qualification OPQIBI :

« Dans le cadre de marchés d'études ou de maîtrise d'œuvre, un acheteur public peut exiger des candidats qu'ils justifient de leur capacité technique au moyen d'un certificat de qualification professionnelle tel que ceux délivrés par l'Organisme de qualification de l'ingénierie (OPQIBI). Toutefois l'exigence d'un tel certificat ne doit pas avoir pour effet de limiter arbitrairement la liberté d'accès à la commande publique des opérateurs économiques.

L'acheteur public doit donc permettre aux candidats d'apporter tout moyen de preuve équivalent. »

A noter que cette réponse officielle du ministère de l'Economie est totalement conforme à l'interprétation de l'article 45 du Code des Marchés Publics que les organismes de qualification avaient développée dans une fiche pratique élaborée en 2006 et parrainée par l'AMF (Association

des Maires de France), l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) et l'ATTF (Association des Techniciens Supérieurs Territoriaux de France). ■

Nous rappelons que cette fiche, diffusée à plus de 100 000 exemplaires, est téléchargeable sur le site Internet de l'OPQIBI (www.opqibi.com).

Évolution du nombre de qualifiés

En 2009, l'OPQIBI a connu une forte augmentation du nombre de ses qualifiés puisqu'au 31 décembre, il comptait **1097 structures qualifiées** contre 1055 fin 2008, soit une progression de + 3,98 % (103 nouvelles structures ayant été qualifiées et 61 déqualifiées).



108 nouveaux dossiers de demande de qualification (un nombre record !) ont été déposés au secrétariat général de l'OPQIBI en 2009 contre 105 en 2008, soit une **hausse de 2,85 %**. La moitié de ces dossiers sont issus des actions de prospection.

Nombre de qualifications et qualifications probatoires attribuées

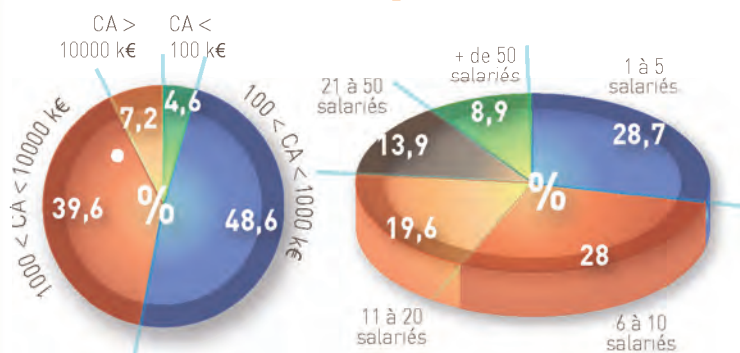


Au 31 décembre 2009, 10 096 qualifications et 449 qualifications probatoires étaient en cours de validité soit un total de **10 545 (- 4,08 %)**. Ainsi :

- le nombre moyen de qualifications probatoires par qualifié était de **0,41** ;
- le nombre moyen de qualifications par qualifié était de **9,2**.

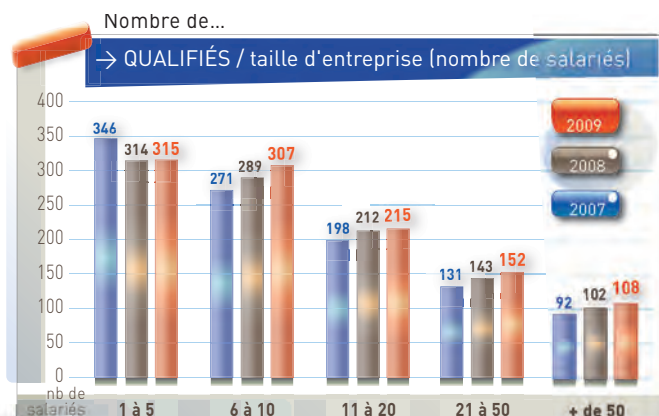


Répartition des qualifiés par CA et par Effectif



Le chiffre d'affaires cumulé des qualifiés OPQIBI s'est élevé en 2009 à **4 250 M€**, soit un chiffre d'affaires moyen par qualifié de **3 874 k€**.

Au 31 décembre 2009, l'**effectif cumulé** des qualifiés s'élevait, quant à lui, à **31 986 personnes**, soit un effectif moyen de **29,15 salariés**.



Les TPE (< 10 personnes) constituent la majorité des qualifiés OPQIBI (56,7 %).

Répartition des qualifiés :

par rubrique de qualification

par région



Étranger 12

Dom-Tom 12



En 2009, 18 rubriques ont vu leur nombre de qualifiés augmenter, 3 stagner et 1 légèrement diminuer.

Au 31 décembre 2009, les rubriques de qualification dans lesquelles on comptait le plus de qualifiés, étaient toujours les rubriques 12 (génie civil - gros œuvre - second œuvre), 13 (fluides et génie climatique) et 14 (électricité : courants forts et faibles). L'année 2009 a connu une forte progression du nombre de qualifiés en assistance à maîtrise d'ouvrage (rubrique 01, + 12,8 %), management de projet (rubrique 04, + 33 %), ingénierie des ouvrages et systèmes industriels (rubrique 17, + 75 %) et maîtrise des coûts (rubrique 22, + 51 %).

Les qualifiés OPQIBI se répartissent sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM-TOM. Cependant, le poids économique des régions continue d'influer sur cette répartition.

Ainsi, au 31 décembre 2009, les 3 régions où il y avait le plus de qualifiés étaient toujours l'Ile de France, Rhône-Alpes et PACA. Les régions où le nombre de qualifiés a le plus augmenté en 2009 sont les DOM-TOM (+ 33,3 %), Midi-Pyrénées (+ 23,5 %) et Rhône-Alpes (+ 13,1 %).

A noter enfin que pour la première fois, en 2009, 2 structures étrangères ont été qualifiées par l'OPQIBI.

Résultats financiers 2009

→ Produits d'exploitation

Ventes de dossiers Postulant	16320,00
Facturation Frais d'instruction (frais demandes et renouvellements)	408010,00
Facturation Frais d'utilisation de la marque OPQIBI	421664,00
Facturation Frais de contrôle	284743,00
Facturations diverses	2008,00
Total produits d'exploitation :	1132745,00
Autres produits	10554,00
Total produits :	1143299,00

→ Charges d'exploitation

Salaires, traitement et charges sociales	405130,00
Communication et promotion	162305,00
Frais de déplacement du personnel bénévole (instructeurs et membres des comités, ...)	110369,00
Loyer bureaux	70115,00
Autres achats et charges externes	234032,00
Impôts, taxes et versements assimilés	16320,00
Dotations aux amortissements et provisions	46167,00
Total charges d'exploitation :	1044438,00
Autres charges	3287,00
Total charges :	1047725,00

→ Résultat

RESULTAT NET COMPTABLE :	95574,00
---------------------------------	-----------------

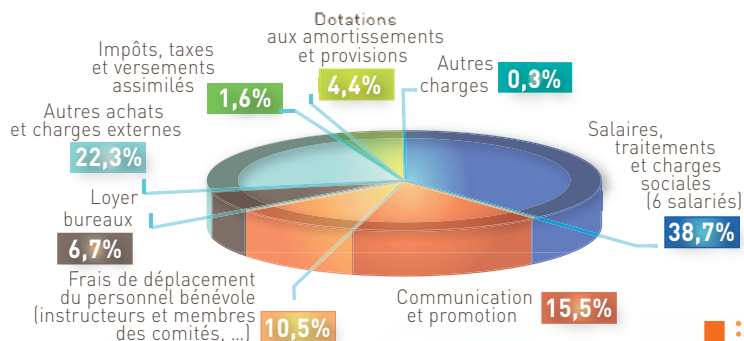
Les produits d'exploitation de l'OPQIBI (hors reprises de provisions et transferts de charges) se sont élevés en 2009 à 1 132 745 Euros soit une progression de + 4,12 % par rapport à 2008.

Le résultat net comptable a été positif et s'est élevé à 95 574 Euros. Ces chiffres s'expliquent notamment par un nombre élevé de nouveaux qualifiés (+ 3,98 %) et un produit élevé des frais de renouvellement et d'utilisation de la marque OPQIBI.

En moyenne, le coût de la démarche de qualification OPQIBI revient à environ **1 033 Euros HT par an et par qualifié**.

Concernant les dépenses, il est à noter que l'OPQIBI a consacré 16% de son budget aux actions de communication de promotion des qualifications et des qualifiés, notamment en direction des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre.

Répartition des charges de l'Opqibi



L'UNARC

**Nouveau
membre
de l'OPQIBI**

Le 10 juin dernier, le conseil d'administration de l'OPQIBI a validé l'adhésion de l'UNARC - l'Union Nationale des Responsables de Copropriété - comme membre de notre organisme au sein du collège des donneurs d'ordre et maîtres d'ouvrage.

L'UNARC est une association qui regroupe environ 13 000 syndicats de copropriétaires via les conseils syndicaux et syndic bénévoles. Elle a été nommée par arrêté interministériel comme l'une des 3 organisations représentatives



des copropriétaires au sein de la Commission Relative à la Copropriété.

La demande de l'UNARC d'adhérer à l'OPQIBI a été motivée :

- d'une part, par l'intérêt que représente notre qualification - comme outil d'aide à la sélection de bureaux d'études compétents - pour les maîtres d'ouvrage « très spéciaux » que sont les syndicats de copropriétaires ;
- d'autre part, par le souhait de participer à l'évolution de certaines de nos qualifications afin de mieux les adapter au monde de la copropriété. ■

...à l'international

**La plaquette de présentation
OPQIBI en anglais**

La plaquette de présentation de l'OPQIBI vient d'être traduite en anglais.

Demandée par plusieurs de nos qualifiés ayant des activités à l'étranger, cette traduction a également pour objet d'accompagner les démarches de l'OPQIBI en faveur de la reconnaissance du concept de qualification d'entreprise en Europe ou à l'international. Dans ce cadre, notre site Internet va également faire l'objet d'une traduction en anglais d'ici à début 2011. ■



Cette version anglaise est disponible sur la partie « téléchargements » de notre site Internet de l'OPQIBI (www.opqibi.com).

...info pratique

**Un nouveau Service
pour les qualifiés
OPQIBI**

Depuis début juin 2010, l'OPQIBI a ouvert un nouveau service en faveur de ses qualifiés.

En effet, chaque semaine, leur sont désormais adressés les avis de marchés publics du BOAMP mentionnant les qualifications OPQIBI. Une évaluation de ce service sera effectuée à la fin de l'année dans le but de lui apporter toutes améliorations pertinentes et fonctionnelles. ■

**N'hésitez pas à nous faire
part de vos observations
et/ou suggestions !**

...partenariat

L'OPQIBI partenaire de POLLUTEC 2010

L'OPQIBI sera une nouvelle fois partenaire de POLLUTEC, le salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement, dont la 24^{ème} édition se tiendra du 30 novembre au 3 décembre 2010 à Lyon Eurexpo.



Cette année, pour répondre à une forte demande des maîtres d'ouvrage - au regard notamment des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement - la « **problématique énergétique** » fera partie des priorités mises en avant par le salon.

Elle sera déclinée en 3 sujets :

- **Efficacité énergétique** •
- **Mix énergétique** •
- **Mobilité durable** •

Dans ce cadre, afin de permettre aux prestataires d'ingénierie de présenter aux 75 000 visiteurs attendus, leurs solutions en matière d'optimisation ou d'amélioration de la performance énergétique des constructions, une offre exceptionnelle leur est spécifiquement réservée (participation à partir de 1000 Euros HT).

Pour tous renseignements :
www.pollutec.com



Durant la manifestation, outre la tenue d'un stand sur le village « efficacité énergétique » qu'il co-animera avec l'ADEME, la CICF et l'ATEE, l'OPQIBI organisera **3 conférences** :

- Mercredi 1^{er} décembre à 14h30, sur le thème :
« Répondre aux objectifs de performances énergétique et environnementale du Grenelle : l'offre de services des prestataires d'ingénierie », en collaboration avec la CICF.
- Jeudi 2 décembre à 11h30, sur le thème :
« Pourquoi et à qui faire appel pour réaliser un audit énergétique de qualité ? », en collaboration avec l'ADEME.
- Jeudi 2 décembre à 14h30, sur le thème :
« AMO « Développement Durable » et AMO « Qualité Environnementale des Ouvrages » : rôles, missions et différences ».

En outre, le jeudi 2 décembre à 10h30, l'OPQIBI organisera un plateau TV sur les « signes de qualité ». ■

...événement

L'OPQIBI au Salon Maîtrise d'œuvre



Pour la 3^{ème} année consécutive, l'OPQIBI sera partenaire du Salon « Maîtrise d'œuvre » qui aura lieu au Double-Mixte Lyon-Villeurbanne les 16 et 17 septembre 2010.

Il y disposera d'un stand et organisera une réunion d'information sur ses qualifications. ■



En bref...

En mars, mai et juin derniers, l'OPQIBI a organisé 3 réunions d'information régionales sur ses qualifications respectivement à Bordeaux, Angers et Nice. Au total près d'une centaine de prestataires d'ingénierie et donneurs d'ordre locaux y ont participé. ■

Bienvenue aux nouveaux qualifiés

Aux sessions des comités de **février** et **avril 2010**,
38 nouvelles structures ont été qualifiées :

Raison sociale	Ville	N° de Certificat
POLYMI	LAFRANCAISE (82)	10 04 2171
ESSAIS X - RINCENT BTP SERVICES IDF (SUD Agence de Sénart)	SAINT PIERRE DU PERRY (91)	10 04 2172
SINBIO	MUTTERSCHOLTZ (67)	10 04 2173
FLUIDALP	THONES (74)	10 04 2174
TECH'TRA	ALBERTVILLE (73)	10 04 2175
CELSIUS ENVIRONNEMENT	MONTPELLIER (34)	10 04 2176
BLIN ET MISERY	SAINT-PAUL (97)	10 04 2177
EBM	VILLENEUVE-TOLOSANE (31)	10 04 2178
PROJETTIS INGENIERIE	LYON (69)	10 04 2179
ACD² (Assistance Conseil en Développement Durable)	DIGNE LES BAINS (04)	10 04 2180
PROMAN	CHAMBERY (73)	10 04 2181
EFFILIOS	SAINT BENOIT (86)	10 04 2182
ENDROITS EN VERT	VILLENEUVE LA GARENNE (92)	10 04 2183
AD'3E	CASTRES (81)	10 04 2184
MC CONSEIL	SOPHIA ANTIPOLIS (06)	10 04 2185
INERTIE BOIS	SAINT URBAIN MACONCOURT (52)	10 04 2186
SLK INGENIERIE	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNES (06)	10 04 2187
CTS	PARIS (75)	10 04 2188
JP INGENIERIE	TOUL (54)	10 04 2189
ALPHA JM	VALENCE (26)	10 04 2190
3 CM	LA CHAPELLE EN JUGER (50)	10 04 2191
SCBA (Société de Coordination du Bâtiment Atlantique)	TOULOUSE (31)	10 04 2192
LIMOUSIN AUVERGNE INGENIERIE	TULLE (19)	10 04 2193
DESTIM	VAULX en VELIN (69)	10 04 2194
IMC CENTRE	CHAMBRAY LES TOURS (37)	10 06 2195
KAPPA CONSEIL & ASSISTANCE AUX PROJETS	PARIS LA DEFENSE (92)	10 06 2196
BIO FLUIDES CONCEPT	JURANCON (64)	10 06 2197
BL ASSOCIES (Jean-Jacques Bravo et Jacques Lichnerowicz)	PARIS (75)	10 06 2198
ENVIROCONSULT	Le Puy Sainte Reparade (13)	10 06 2199
GIRAUD Serge (SGI SENIOR CONSULTANT)	VENISSIEUX (69)	10 06 2200
CETE APAVE SUDEUROPE	MARSEILLE (13)	10 06 2201
MINELIS	ASNIERES SUR SEINE (92)	10 06 2202
OPSIA MEDITERRANEE	LA VALETTE DU VAR (83)	10 06 2203
FACADES INGENIERIE	DRAVEIL (91)	10 06 2204
CINCLE	COURNON D'Auvergne (63)	10 06 2205
ELLIPSE	VERQUIERES (13)	10 06 2206
ELITE	BOULOGNE BILLANCOURT (92)	10 06 2207
GUYANE TECHNIQUE INFRASTRUCTURE	CAYENNE (97)	10 06 2208

AGENDA

Septembre > Lyon

L'OPQIBI sera partenaire
 du salon Maîtrise d'œuvre
 les 16 et 17 septembre
 au Double Mixte
 Lyon-Villeurbanne.

Septembre > Poitiers

L'OPQIBI organisera
 une réunion d'information
 régionale sur ses qualifi-
 cations.

Novembre > Besançon

L'OPQIBI organisera
 une réunion d'information
 régionale sur ses qualifi-
 cations.

Décembre > Lyon

L'OPQIBI participera
 au salon POLLUTEC dont
 il est partenaire qui
 se tiendra du 30 novembre
 au 3 décembre
 à Eurexpo Lyon.

Conseil d'Administration

- Jeudi 21 octobre à 14h

Comités

Sessions des comités
 de qualification OPQIBI
 en 2010 :

- Du 5 au 14 octobre
- Du 7 au 16 décembre

CONTACTEZ-NOUS :

www.opqibi.com

OPQIBI
 L'INGÉNIEURIE QUALIFIÉE

104, rue Réaumur - 75002 Paris
 Tél. : 01 55 34 96 30 - Fax : 01 42 36 51 90
 E-mail : opqibi@wanadoo.fr

OPQIBI INFO
 L'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

Directeur de la publication : Jean-Luc MANGIN
 Rédaction : Stéphane MOUCHOT
 Réalisation : Atrium graphism'
 Impression : 3i Services